

Département
des
YVELINES

Arrondissement
de
MANTES-LA-JOLIE

Canton
de
BONNIÈRES-SUR-SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LONGNES

CODE POSTAL : 78980
Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28
mairie-longnes@orange.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme

Lune enquête publique d'un mois portant sur la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune est prescrite du **4 janvier 2021** au **4 février 2021**.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie aux jours et heures suivants :
Lundi : 15h30 – 17h00 / Mardi : 13h30-18h00 / Jeudi et vendredi : 13h30-17h00 / samedi : 9h00-11h00
Il sera également disponible de manière dématérialisée sur le site internet de la commune.

Un registre sera ouvert où seront consignées les observations que les personnes pourraient formuler. Ces observations doivent être écrites : soit directement dans le registre, soit par courrier adressé à la mairie, soit par mail à l'adresse mairie-longnes@orange.fr.

Le Tribunal Administratif a nommé Monsieur Alain RISPAL en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur RISPAL assurera quatre permanences en mairie pour informer et recevoir le public :

Lundi 4 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
Mardi 12 janvier 2021 de 15h00 à 18h00
Samedi 23 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
Jeudi 4 février 2021 de 14h00 à 17h00

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public à la mairie, pendant un an après la clôture de l'enquête.

Protocole sanitaire lié au COVID 19

- Port du masque obligatoire
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition
- Des gants seront mis à disposition pour la consultation des documents ; les porter sera obligatoire
- Particularités pour les quatre jours de permanence du commissaire enquêteur
- L'accès à la salle du conseil municipal se fera par la porte arrière de la mairie, côté parking rue des Tourelles
- Le couloir servira de salle d'attente où seront disposées des chaises pour accueillir 8 personnes au maximum
- Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois ou un couple dans la salle du conseil